

Selon la Directive 05_04¹, vous avez la possibilité de déposer une demande de prise en compte des études déjà effectuées. La demande se fait **une seule fois** avant le début de la formation, le délai étant fixé au **31 août**. La demande couvre donc l'entier de la formation et s'effectue par le biais du formulaire ci-joint.

Dans le formulaire, il vous est demandé d'inscrire le module de formation HEP ainsi que le cours ou les cours considérés comme équivalents dans votre parcours antérieur (intitulé, crédits ECTS, durée, lieu).

Marche à suivre :

- Se référer au **plan d'études de la formation** disponible sur le site de la HEP Vaud : [Formation> Offre de formation de la HEP Vaud> Bachelor enseignement préscolaire et primaire² > Plan et règlements d'études](#). Tous les modules de la formation (code, intitulé, crédits ECTS, année de formation) y sont présentés. Seules les demandes portant sur l'intégralité d'un module tel qu'il est décrit dans le plan d'études seront prises en compte.
- Accéder aux descriptifs de chaque module, consulter le **livret de cours** : [Plan et règlements d'études> Descriptifs des modules – IS-Academia \(accès public\)](#). Dans le livret de cours, renseigner la filière et la période académique. Ainsi s'affiche l'ensemble des modules, à l'exemple des illustrations ci-après :

Pour prendre connaissance des contenus des divers cours, il suffit de cliquer sur les cours souhaités dans la liste qui s'affiche à gauche sous les rubriques de sélection.

- Prendre connaissance des descriptifs.
- Compléter les rubriques du formulaire et joindre les relevés de notes correspondant ainsi que le descriptif des cours jugés équivalents.
- Mettre en évidence sur les documents joints les cours concernés.
- Déposer le formulaire dûment rempli au Service académique (C33-418).

La décision du Service académique vous sera communiquée par courrier d'ici la fin de la deuxième semaine de cours.

1 Disponible sur le site de la HEP Vaud : [Mission et organisation> Lois, règlements, directives> Cadre juridique HEP Vaud> Décisions et directives> Directive 05_04-Prise en compte des études déjà effectuées.](#)

2 ou [Master enseignement secondaire I](#) ou [MAS / Diplôme enseignement secondaire II](#)



Haute école pédagogique
Service académique
Avenue de Cour 33 – CH 1014 Lausanne
www.hepl.ch

Filière de formation : MS 1 MS 2 BP 1-4 Harmos BP 5-8 Harmos
 autres (précisez) :

PRISE EN COMPTE DES ETUDES DEJA EFFECTUEES

(Seules les demandes portant sur l'intégralité d'un module tel qu'il est décrit dans le plan d'études seront prises en compte)

Nom : _____ Prénom : _____

Module entier de la formation HEP

Elément d'études considéré comme équivalent

Code du module	Intitulé du module	Crédits ECTS	Intitulé	Crédits ECTS	Durée	Lieu	Décision (réservé au SACAD)

Date de la demande :

Date de la décision :

Signature du demandeur :

Signature du responsable HEP :

Ce formulaire est à remettre au Service académique (bureau C33-418) avec les relevés de notes correspondant ainsi que le descriptif des éléments d'études considérés comme équivalents (cours) **jusqu'au 31 août avant votre entrée en formation.**